



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent du patrimoine canadien

CHPC • NUMÉRO 017 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 15 février 2005

Présidente

Mme Marlene Catterall

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent du patrimoine canadien

Le mardi 15 février 2005

• (0905)

[Traduction]

La présidente (Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.)): Nous sommes maintenant en séance publique.

Monsieur Schellenberger.

M. Gary Schellenberger (Perth—Wellington, PCC): J'ai devant moi ce cahier d'information qui dormait à mon bureau. Je ne l'ai pas lu page par page. Je suis impatient de rencontrer les témoins et de plonger dans le sujet de l'industrie cinématographique. Je ne pourrais absolument pas prétendre connaître toutes les politiques qui existent.

Une simple suggestion. Je pense que si j'ai l'esprit clair mais que je ne connais pas nécessairement toutes les politiques qui existent, au fil des témoignages que nous allons entendre, je vais essayer de déterminer le consensus sur ce qui peut être mauvais, ce qui est bon et ce qui fonctionne, plutôt que de me fonder sur l'idée préconçue que vous avez ce problème mais que nous avons déjà le remède. Une fois que je saurai de quels problèmes il s'agit, la réflexion pourra partir de là. Ensuite, nous aborderons les politiques qui peuvent exister pour voir si elles y remédient ou non.

D'après vous, est-ce que j'aborde le sujet comme il le devrait, ou est-ce que de devrais arriver là en connaissant toutes les politiques? Est-ce que ce ne serait pas comme un juge qui aborde une question avec une idée préconçue de la nature du problème?

M. Jean-Pierre Blais (sous-ministre adjoint, Affaires culturelles, ministère du Patrimoine canadien): L'industrie de l'audiovisuel, et particulièrement des longs métrages, a un long passé. Je pense qu'il faudrait que vous sachiez ce qui a été fait et tenté dans le passé. Les gens que vous allez entendre auront une connaissance approfondie du passé, et ils se concentreront sur leur sujet en partant du principe que vous devez probablement savoir ce qui a été tenté avec diverses politiques.

D'après mon expérience, les témoins vont essayer de concentrer leur intervention en disant d'accord, nous avons le *statu quo*, alors que pouvons-nous faire des mises au point ou des corrections pour progresser? C'est surtout ce genre de réaction que vous verrez. Bien des intervenants s'intéresseront au contenu des politiques. Ils auront clairement des intérêts commerciaux ou créatifs relativement à la situation actuelle. Ils vont largement réagir au *statu quo* qui, malheureusement, comporte un réseau complexe de mesures qui sont en vigueur actuellement.

Parfois, on a envie de se demander si on devrait recommencer à zéro, repartir de rien. C'est vraiment difficile du point de vue de la politique publique, parce qu'il y a des chevauchements, après des années de mises au point, à essayer de changer l'orientation et de corriger les problèmes. C'est comme quand on a un ballon. On essaye de régler un problème mais en voilà un autre qui survient. Quand on applique une pression là-dessus, quelque chose d'autre arrive. Je pense que vous constaterez que les témoins ont de vastes

connaissances des politiques actuelles, et il serait important que vous arriviez aux consultations en sachant... Cela ne veut pas dire que vous deviez préjuger de quoi que ce soit, mais je pense qu'il faut vraiment que vous connaissiez la situation.

C'est compliqué. Je sais que le temps dont disposent les députés est très en demande aux divers comités et à la Chambre, et qu'il vous est très difficile de trouver le temps de vous plonger dans ces détails-là. À mon avis, cependant, ce serait une bonne façon de vous y prendre.

• (0910)

M. Gary Schellenberger: Merci.

La présidente: Merci. Monsieur Kotto, vous avez la parole.

[Français]

M. Maka Kotto (Saint-Lambert, BQ): Merci, madame.

Bonjour et merci d'être venus. Je vais poser deux questions rapides.

J'aimerais savoir si, dans vos travaux, vous avez pu faire une évaluation comparative des revenus moyens annuels des artistes et artisans de l'industrie au Québec et au Canada, et aussi dans l'ensemble Québec-Canada et l'ensemble Europe-États-Unis. Je pose la question parce que cette information pourra nous aider quand il nous faudra donner les raisons de l'évasion de talent vers les États-Unis ou vers l'Europe chez les interprètes et chez les artisans.

Ensuite, j'aimerais savoir si vous pourriez nous faire un état de la situation du film documentaire et du film IMAX dans l'industrie. Dites-nous où on en est aujourd'hui précisément, parce que nous serons également appelés à rencontrer des gens de ces domaines.

M. Jean-Pierre Blais: Si vous me le permettez, je vais commencer par la deuxième question.

IMAX est une forme de présentation très intéressante. C'est un format très porteur. On sait que c'est une invention canadienne très bien implantée non seulement au Canada, mais partout dans le monde. De plus, on sait que les jeunes, par le biais de l'école, ont l'occasion d'aller à ce genre de cinéma documentaire.

La politique actuelle cible le long métrage. La plupart des films IMAX ne sont pas assez longs pour se qualifier en tant que longs métrages. Par contre, nous sommes tout à fait conscients du fait que nous manquons peut-être une occasion à cause de la définition technique du long métrage. Peut-être devrions-nous intégrer la notion d'IMAX dans notre portrait global tout en tenant compte du fait que c'est une forme de long métrage très ciblée. Il s'agit souvent de documentaires scientifiques. On les projette souvent dans des musées ou des endroits de science et de technologie.

Le documentaire en général—c'était un aspect de votre question—, et particulièrement le documentaire long métrage, est une forme que beaucoup perçoivent comme étant nouvelle. C'est une forme qui semble être populaire, avec les succès américains qu'on a vus récemment.

La machine médiatique américaine semble encore dire que les Américains ont tout inventé, mais en fait, le Canada, depuis de nombreuses années, excelle dans le style du long métrage documentaire par l'entremise de l'ONF.

M. Maka Kotto: On pense au film *The Corporation*, par exemple.

M. Jean-Pierre Blais: Lorsqu'on parle de l'industrie du long métrage, il ne faut pas songer uniquement au style dramatique, aux comédies. Il faut aussi penser au long métrage documentaire, et je dirais que c'est un domaine où nous sommes forts. Au Canada, on a une tradition à cet égard, en grande partie grâce à l'ONF. Ces documentaires sont diffusés au moyen de notre système de radiodiffusion et par le biais d'autres systèmes de distribution. Le public est au rendez-vous pour le style documentaire, à la télévision ou en salle. C'est un domaine dans lequel nous voudrions bâtir.

Revenons à votre première question, qui portait sur les revenus moyens des artisans.

Comme vous l'avez vu dans la présentation, le long métrage est une oeuvre collective, ce qui constitue un défi. Il y a beaucoup de créateurs, d'artisans, de techniciens qui participent à la création de l'oeuvre, et cela diffère beaucoup selon qu'on parle d'un film d'animation, d'un film documentaire ou d'un film dramatique. Tous les intervenants forment un ensemble fort complexe.

Pour répondre plus spécifiquement à votre question, je dirai qu'outre cette étude récente qui visait les groupes sous-représentés, nous ne sommes pas au courant d'une étude spécifique qui aurait porté sur le niveau de rémunération ou de revenu des artisans du cinéma.

• (0915)

M. Maka Kotto: D'accord.

M. Jean-Pierre Gauthier (directeur, Politiques et programmes du film et de la vidéo, ministère du Patrimoine canadien): J'aimerais peut-être ajouter une chose, si je peux me le permettre.

Tant la forme IMAX que le long métrage documentaire ont accès au crédit d'impôt canadien. C'est donc dire qu'il existe un financement dont on peut se prévaloir, qui peut représenter 10, 12 ou peut-être même 15 p. 100 du budget de production. À l'heure actuelle, on n'a pas accès au Fonds du long métrage du Canada pour ces formes, mais il y a quand même un crédit d'impôt pour la production canadienne.

M. Maka Kotto: Merci.

[Traduction]

La présidente: Monsieur Angus.

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Je vous remercie.

Bien que je sois impatient de faire cette exploration du monde cinématographique, un problème a été soulevé, et c'est que nous n'ayons pas inclus l'Ouest du Canada—je ne parle pas de Vancouver—et Winnipeg. J'entends se manifester beaucoup de mécontentement. J'aimerais proposer aux autres membres du comité de revenir sur cette décision.

La présidente: Monsieur Angus, puis-je préciser que dès que nous en aurons terminé avec nos témoins, nous allons examiner le

calendrier prévu des audiences? Nous pourrions alors y faire des changements.

M. Charlie Angus: C'est une partie de ma question.

Je trouve que c'est intéressant, parce qu'il me semble assez évident qu'il faille s'intéresser à Montréal, Toronto et Vancouver. Je pense que nous nous sommes précipités sur le plus évident. Mais en ce qui concerne les succès de productions indépendantes et de nouvelles productions à Halifax, particulièrement, et à des endroits comme Winnipeg, je me demande si vous pourriez expliquer ce qui fait que ces plus petits centres commencent à prospérer comme ils le font.

M. Jean-Pierre Blais: Je pense qu'il y a plusieurs raisons à cela. La première serait un désir, d'un point de vue de politique publique, de faire en sorte que toute la diversité du Canada soit reflétée dans toutes nos expériences artistiques et culturelles, pas seulement dans le domaine de l'audiovisuel. Il y a eu des directives très claires en matière de politique, et des décisions de politiques, comme sur l'emplacement des bureaux de Telefilm, où on prévoit des enveloppes pour y parvenir, alors le désir est réel. Lorsqu'on parle de diversité, de toute évidence, la diversité autochtone et la diversité multiculturelle, la diversité démographique sont des faits, mais il y a aussi des histoires et des perspectives du monde qui varient d'une région à l'autre, et il y a là toute une richesse.

Comme je l'ai dit aussi la semaine dernière, il y a une certaine quantité d'infrastructures associées traditionnellement à l'industrie des longs métrages. Avec l'avènement de la technologie numérique, elle est plus mobile, et c'est un autre facteur.

Le troisième facteur dont je voudrais parler—et c'est plus au sujet de la production non canadienne—plusieurs administrations municipales ont compris le potentiel énorme de contribution à l'économie locale, et sont entrées dans le jeu consistant à tenter d'attirer les tournages de productions étrangères, partout au pays.

Mais il y a des artistes et des créateurs dans tout le pays, et ils veulent que leur histoire soit racontée. Il y a eu plusieurs mesures d'encouragement, mais je pense que le véritable encouragement vient des créateurs eux-mêmes, qui veulent raconter leur histoire, selon leurs perspectives, dans le monde.

M. Charlie Angus: Prenons donc Halifax, par exemple. Est-ce que la prospérité des productions indigènes, là-bas est attribuable à une décision de politique et à l'investissement d'argent? Est-ce que les grands réseaux y ont participé, ou est-ce l'oeuvre de maisons indépendantes qui sont créatives et commencent à rassembler leurs propres éléments du casse-tête?

M. Jean-Pierre Blais: Encore une fois, comme nous avons affaire à une écologie complexe, il y a plusieurs raisons à cela. Nous savons qu'une infrastructure a été construite, des plateaux de tournage, dans la région. Nous savons que certains producteurs indépendants se sont établis là-bas. Pourquoi? En partie parce que le gouvernement provincial et l'administration municipale les y encourageaient, mais aussi parce qu'ils ont découvert qu'il y avait là beaucoup de talent. Certaines des comédies qu'on peut trouver dans les Maritimes et la région de l'Atlantique partent d'un succès, qui grandit. Aussi, le gouvernement offre des crédits d'impôt.

Donc, il y a un élément d'attrait de certaines régions, pour diverses raisons. On ne peut pas toujours dire que c'est à cause d'une politique particulière plutôt que d'une autre. Il y a une raison plus générale à cela. Ces choses-là sont toutes partie intégrante de la raison qui fait qu'un tournage a lieu dans une certaine collectivité ou pas. C'est une combinaison de talent local, de disponibilité de l'infrastructure technique, de la volonté locale, des incitatifs fiscaux et des incitatifs financiers de toutes sortes.

• (0920)

M. Charlie Angus: La dernière fois que nous avons parlé ensemble, nous avons attribué à la faiblesse du dollar à l'époque et aux crédits d'impôt notre succès à attirer ici bien des productions qui autrement seraient faites aux États-Unis. Maintenant que nous sommes en concurrence avec eux, ma question concernerait la pertinence du régime de crédits d'impôt que nous avons, et est-ce qu'il fonctionne, parce que si nous partons d'ici pour aller tenir des audiences dans tout le pays, il y a des gens qui vont demander d'adopter des mesures pour les attirer, et l'une d'elles pourrait être l'augmentation des crédits d'impôt.

Voilà ma question. Est-ce que nous empruntons cette voie, et comment se comparerait-elle à d'autres stratégies industrielles? Est-ce que nous faisons pour l'industrie cinématographique beaucoup plus que ce que nous ferions pour attirer d'autres activités commerciales étrangères?

M. Jean-Pierre Blais: Je pense que la solution—et nous l'avons appliquée avec divers instruments, au fil du temps—n'est pas seulement que dans les crédits d'impôt, mais c'est aussi qu'il faut s'assurer d'avoir des compagnies bien financées, tant du côté de la production que de celui de la distribution, qu'il y ait un bassin de talents dûment formé, et qu'on aie des moyens de trouver des histoires, de les développer grâce à certaines mesures de soutien et à la disponibilité de financement provisoire et d'autres infrastructures nécessaires pour produire un long métrage.

De fait, c'est beaucoup comme dans n'importe quel autre domaine. Il faut se concentrer sur la recherche et le développement. Il faut se concentrer sur la formation. Il faut se concentrer sur l'exécution, en tant que telle, de la production. Ensuite il faut se concentrer aussi sur la commercialisation, et pas seulement au Canada mais dans le monde entier. C'est, dans ce sens, comme pour n'importe quel autre produit.

Mais le problème, c'est—et nous en avons parlé dans notre présentation—qu'avec un long métrage, chaque article est un prototype, et ce n'est pas comme quand on fait un machin ou une fois qu'on a un modèle de base, on fait tout ce qu'on a à faire, et on réinvente l'entreprise de temps à autre avec la « version 2 du machin ». Le secteur des longs métrages est un genre de prototype à risque constamment élevé. Il faut songer à tous ces éléments.

La présidente: Merci.

Monsieur Silva, nous vous souhaitons à nouveau la bienvenue.

M. Mario Silva (Davenport, Lib.): Merci. Je l'apprécie.

Il y a une chose que je voudrais m'assurer de voir réalisée. Parfois, ce que je crains—et c'est la critique qu'ont formulée certains ministères, c'est qu'on travaille en vase clos. J'ai parlé, la dernière fois, de l'importance de travailler avec les gouvernements provinciaux et municipaux, et j'ai eu l'assurance que cela se faisait.

Pour établir une solide assise pour une stratégie, il faut aussi travailler avec les divers ministères. Dans ce cas-ci, c'est le ministère des Finances, le ministère des Affaires étrangères et nos missions; il faut travailler avec le ministère des Ressources humaines et avec celui de l'Immigration pour nous assurer que tous ces problèmes sont résolus.

Au sujet de l'ampleur de nos travaux avec nos ambassades, je voudrais m'assurer que nous envoyons un message fermement formulé disant qu'alors qu'ils sont là-bas, aux États-Unis, à faire des pressions, par exemple, pour l'ouverture de nos frontières—c'est très important pour les agriculteurs de notre pays et c'est une industrie très importante que j'appuie sans réserve—la nôtre est aussi une

industrie qui vaut 4 milliards de dollars. Elle emploie des milliers de personnes dans tout le pays. En ce moment même, elle est gravement en crise. Il nous faut donc attirer l'attention sur le fait que c'est une priorité, et notre ambassadeur à Washington et nos consulats aux États-Unis doivent commencer à faire plus pour nous.

La ville où j'ai été élu, Toronto, a un bureau à Los Angeles. C'est un projet conjoint avec le gouvernement de l'Ontario. Je ne connais pas exactement le rôle du gouvernement fédéral, relativement à l'unique personne qui est là-bas, à Los Angeles, qui travaille précisément sur la question de l'industrie du film pour le pays. Je voudrais seulement, à tout le moins, être assuré que vous traitez avec ces divers ministères, que vous allez le faire, et que le ministère des Affaires étrangères y aura un rôle, lui aussi.

• (0925)

M. Jean-Pierre Blais: La réponse, c'est que nous travaillons effectivement avec ces autres intervenants, parce que notre ministère ne peut pas à lui seul offrir tous les programmes nécessaires pour appuyer ce secteur. Il y a un soutien, par exemple, qui est offert en vertu d'un programme de notre ministère, appelé Routes commerciales. Ce programme consiste en partie à poster des agents dans divers... Cela ne suffit pas, mais il y a quelqu'un à Los Angeles, qui a le soutien de toutes les industries culturelles.

Je voudrais préciser une chose. Il est très important de faire une distinction entre les tournages de productions étrangères qui se font au Canada et qui reçoivent un certain soutien, d'un côté, et les productions véritablement indigènes. Ce n'est pas forcément séparé. Nous avons parlé du dollar et de la crise, et je ne voudrais pas qu'on en minimise l'importance, parce qu'il y a vraiment des gens qui perdent leur emploi. Cependant, le tout fait partie d'un scénario global, parce que si on a des tournages étrangers, ils tiennent les gens occupés et ainsi, ils pourront travailler aux productions indigènes. Vous avez bien vu les chiffres, dans la présentation, sur le nombre d'emplois créés là-dedans. Ce sont plus des emplois techniques que créatifs, mais il y a quand même beaucoup d'emplois et d'intérêt économique.

Il ne faudrait pas oublier l'autre aspect de la question qui est, du moins du point de vue de la mission de notre ministère, peut-être plus importante, et c'est qu'il s'agit plus de raconter aux Canadiens des récits canadiens que de l'industrie des services. Je ne voudrais pas en minimiser l'importance, parce que c'est important, mais il ne faut pas oublier l'autre aspect qui a aussi besoin de soutien, qu'il faut assurer le soutien des démarches de commercialisation des films canadiens, et faire qu'ils soient vus dans les divers festivals du monde. Par le biais de Téléfilm et de divers programmes, nous le faisons de concert avec les ambassades, qui sont tout à fait disposées à nous aider à vendre les produits culturels canadiens.

La présidente: Je vous remercie.

Monsieur Brown.

M. Gord Brown (Leeds—Grenville, PCC): Merci, madame la présidente.

Je tiens à saisir cette occasion pour officiellement souhaiter la bienvenue au comité au député de Davenport. Bienvenue, monsieur Silva—et monsieur Smith, c'est vrai. Je m'excuse. Il est aussi nouveau venu au comité. Cela ne fait que quelques fois qu'on le voit ici. Et il y a aussi Deepak. Cependant...

Quoi qu'il en soit, merci beaucoup, madame la présidente.

Je n'ai pas beaucoup de questions, mais je suis impatient de faire cette tournée dans le pays pour entendre les divers témoins dans ces villes. Je ne voudrais pas préjuger de ce que nous allons entendre, mais je suis curieux de savoir quelles modifications aux politiques seront recommandées, à part l'octroi de plus d'argent et de crédits d'impôt. Peut-être pourriez-vous nous donner une idée de ce à quoi nous pouvons nous attendre de la part de ces témoins?

M. Jean-Pierre Blais: C'est un grand défi, parce que bien des intervenants du secteur de l'audiovisuel n'ont pas d'énormes marges de profit; c'est un secteur qui est difficile pour eux, et nous voulons les appuyer. Malheureusement, ils tendent à se concentrer sur les projet du jour ou de demain, ou de la semaine suivante et, souvent, ils disent, et c'est tout à fait légitime, qu'ils ont besoin de plus d'argent pour ceci, cela et autre chose encore.

C'est pourquoi, à la page 40 de la présentation que nous avons faite l'autre jour, nous avons tellement insisté sur la nouvelle technologie, parce que quand on est dans le jus aujourd'hui, malheureusement, on a pas tendance à regarder vers l'avenir, dans quatre ou cinq ans. Si je peux me permettre une suggestion, c'est peut-être une chose que vous pourriez sonder plus, parce que vous allez inévitablement entendre des gens, des intervenants, qui voudront vous parler d'aujourd'hui et des problèmes qu'ils ont aujourd'hui, et des solutions traditionnelles qui ont déjà servi à aider l'industrie, que ce soit les abris fiscaux ou les subventions directes. Mais nous ne voyons pas le tableau d'ensemble, et les possibilités qu'offre la technologie numérique, comme le cinéma numérique et l'emploi des DVD. C'est un moyen idéal d'amener les Canadiens à voir le contenu canadien. C'est bien beau de voir le nombre d'appareils de haute définition et de cinémas maison qui sont construits, mais y a-t-il un contenu canadien à y voir?

Malheureusement, les gens de l'industrie ne songent pas à l'avenir, parce qu'ils sont aux prises avec le présent. Je les comprends, mais je pousserais un peu plus loin et je leur poserais des questions sur l'avenir. Et qu'en est-il du cinéma virtuel? Et les DVD? Et les films sur demande? Comment pouvons-nous exploiter notre réseau de télécommunications pour faire en sorte que les longs métrages canadiens ou d'autres produits audio puissent atteindre des foyers canadiens et les écoles de tout le pays? Que faisons-nous pour préparer nos enfants, à l'école, pour la nouvelle technologie numérique, tandis que nous assurons la formation dans divers établissements là-bas?

• (0930)

M. Gord Brown: C'est donc le genre de choses auxquelles on peut s'attendre, à part seulement les questions d'argent. Nous allons dépenser beaucoup d'argent et beaucoup du précieux temps du comité pour voyager dans tout le pays, et je ne voudrais pas que nous revenions avec seulement la recommandation, au bout du compte, qu'il faut plus d'argent et de crédits d'impôt.

C'est donc ce sur quoi je me concentrerai.

M. Jean-François Bernier (directeur général, Film, vidéo et enregistrement sonore, ministère du Patrimoine canadien): Vous allez entendre parler d'argent d'un bout du pays à l'autre. Cette industrie est une industrie de l'argent. Vous allez entendre demander de l'argent pour les producteurs de films IMAX. On vous en demandera pour les longs métrages. On vous demandera pour les distributeurs, pour la commercialisation, et pour qu'il y ait plus de copies et de publicité. On vous en demandera pour les producteurs du Québec, qui diront qu'ils ne sont qu'à 20 p. 100 et qu'ils ont besoin d'augmenter à 30 p. 100—« Donnez-nous 10 millions de dollars et nous le ferons pour vous ». Vous allez entendre les

producteurs d'oeuvres d'expression anglaise dire « Il nous faut plus d'argent ». Vous entendrez beaucoup demander plus d'argent; et il vont tous venir avec leurs exigences. Je suis sûr que vous le savez, mais ne vous étonnez pas. Leurs observations préliminaires ne traiteront que de ça. Vous entendrez parler de la division traditionnelle entre le français et l'anglais, qui depuis toujours est d'un tiers deux tiers.

Alors vous en entendrez beaucoup parler.

[Français]

La présidente: Monsieur Lemay.

M. Marc Lemay (Abitibi—Témiscamingue, BQ): On dira ce qu'on voudra de l'autre côté, mais il y a de toute évidence deux solitudes. À moins que vous ne me disiez que je suis dans l'erreur, autant le cinéma québécois est en forte progression, autant je sens qu'il y a un certain plafonnement du cinéma anglophone.

Je suis peut-être dans l'erreur, mais je me pose une question. Des études ont-elles été menées pour voir si, dans le cas d'un bon film québécois ou même d'un très bon film en anglais—je pense à *Head in the Clouds*, ou *La tête dans les nuages* en français—, il y a une interrelation entre les spectateurs? Y a-t-il un déplacement de spectateurs francophones qui vont voir des films en langue anglaise et, surtout, de spectateurs anglophones qui vont voir des films en langue française, par exemple *Monica la Mitraïlle*?

Le 25^e Gala des prix Génie va honorer de nombreux artistes. C'est curieux, mais quand je regarde le Gala des prix Génie, je ne me reconnais pas dans les films en langue anglaise. Ils ne sont pas diffusés au Québec. Quel est le problème? C'est une question que je me pose: quel est le problème? C'est une chose que je sens. Comment pourrait-on augmenter le nombre de spectateurs des deux côtés?

Il y a autre chose. C'est clair qu'on perd des personnes pleines de talent. On connaît l'attrait d'Hollywood. La dernière fois que nous nous sommes vus, vous m'aviez dit cela, mais des études ou des analyses ont-elles été faites? Qu'est-ce qui nous permettrait de les garder, à part de l'argent, évidemment? Y a-t-il autre chose?

J'imagine qu'il y a un attrait particulier pour le Canada. La première partie de ma question est très importante, parce que je veux vraiment comprendre cela. Que ce soit à Toronto, à Vancouver ou dans l'Est, quand on demande aux gens s'ils ont vu *Séraphin*, ils répondent: « *Séraphine?* ». Ils ne vont pas voir les films en langue française, comme nous n'allons pas voir les films en langue anglaise. Est-ce cela, les deux solitudes?

• (0935)

M. Jean-Pierre Blais: Je vais parler de deux réalités plutôt que de deux solitudes. Les deux marchés sont effectivement différents. Toutefois, il faudrait aller au-delà des chiffres avant de dire que le cinéma qui sort du Québec est en bonne santé.

C'est vrai que le cinéma est vu, qu'il y a beaucoup de Canadiens français au Québec qui vont voir leur cinéma, mais c'est un cinéma très collé à la réalité culturelle. Le film *Séraphin* a eu du succès au Québec parce qu'il est basé sur une oeuvre littéraire et télévisuelle qui fait partie de notre réalité quotidienne depuis des décennies. C'est pour cela qu'il connaît du succès. Par contre, il ne voyage pas. Il est tellement collé à notre réalité que ce qui en a fait un succès au Québec l'empêche de voyager non seulement dans le reste du Canada, mais aussi à d'autres endroits.

M. Marc Lemay: Mais ce n'est pas le cas du film *Les invasions barbares*.

M. Jean-Pierre Blais: *Les invasions barbares* et *La grande séduction* s'exportent très bien. Cependant, les succès sont l'exception plutôt que la règle. À mon avis, il ne faudrait pas conclure que le cinéma québécois est en bonne santé. Là aussi, il y a des défis. Oui, on est à 20 p. 100, mais ce cinéma voyage-t-il? S'exporte-t-il? Cela fait aussi partie de la question.

M. Jean-François Bernier: Jean-Pierre mentionnait *Les invasions barbares*. Il y a toujours deux ou trois exceptions par année: des films québécois qui voyagent mieux. Mais ce n'est pas le cas de *Camping sauvage* ou de *Elvis Gratton*. En France, *Elvis Gratton* va rapporter quatre piastres, et ce sont les Québécois de la délégation et de l'ambassade qui vont aller le voir.

Quand vous allez voir le détail des budgets de long métrage, vous allez constater que les préventes à l'étranger de films en langue française sont minimales. C'est une décimale dans le budget de production. Les films de langue anglaise, même s'ils performant moins bien sur le marché intérieur, ont des préventes plus élevées, notamment en raison de la langue. Les réseaux de câble et de télévision à l'étranger veulent beaucoup de matériel dans la langue originale. Je ne veux pas en faire une règle d'or, mais je dirai que les films de langue française performant bien au Canada, mais voyagent moins bien, et que les films canadiens-anglais performant moins bien au Canada, mais voyagent davantage.

M. Marc Lemay: Comment fait-on pour trouver un équilibre entre les deux?

C'est peut-être une question théorique. Un film en langue anglaise performe moins bien au Canada, mais voyage mieux. Cela ne veut pas nécessairement dire qu'il va récolter de plus grosses recettes qu'un film québécois qui va moins voyager à l'extérieur, mais qui va faire beaucoup de recettes au Québec. Je ne sais pas si je suis dans le champ, mais...

M. Jean-François Bernier: C'est que les recettes au Québec...

• (0940)

M. Marc Lemay: C'est un marché limité.

M. Jean-François Bernier: Quand on atteint 1,5 million ou 2 millions de dollars de recettes avec un film de langue française, et même un film de langue anglaise au Canada, c'est un succès.

Il y a des exceptions comme *Les invasions barbares*, et on pourra partager les chiffres avec vous. Au Québec, par exemple, *Elles étaient cinq* a fait 2,3 millions de dollars; *Dans une galaxie près de chez vous*, 2,8 millions de dollars; *Camping sauvage*, 4,3 millions de dollars, ce qui est un succès très important. Après cela on descend. Dans le cas du film *Les invasions barbares*, on a fait 7 millions au Canada, soit 6,3 millions de dollars au Canada français et près de 1 million de dollars au Canada anglais. Où se trouve l'équilibre? Quand, pour un long métrage de langue anglaise, on a des préventes internationales de 1 million ou 1,5 million de dollars... Je ne saurais pas vraiment vous dire où est l'équilibre. Les préventes pour les films de langue anglaise sont aussi importantes sinon plus que le box-office au Québec.

[Traduction]

La présidente: Monsieur Simms.

M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor, Lib.): J'ai une question, rapidement. Lorsque vous avez une coproduction entre un pays et un autre—et le film auquel je pense, en fait, c'est *Cap Random*. Il a été tourné à Terre-Neuve avec la CBC et, bien entendu, avec le réseau irlandais. C'est l'un des programmes télévisés les plus populaires qu'ait connu l'histoire irlandaise, si je ne me trompe, ou presque.

Quelles sont certaines des règles de financement de quelque chose de ce genre, en coproduction? Cela m'a toujours, non pas préoccupé, mais disons que j'en suis curieux.

M. Jean-Pierre Blais: Vous devriez faire attention au terme « coproduction » quand vous partirez faire votre étude.

M. Scott Simms: Est-ce que j'ai laissé tomber une bombe? Pardonnez-moi.

M. Jean-Pierre Blais: Non, c'est que certaines personnes l'emploient dans un autre sens.

Vous pouvez parler d'une coproduction où deux ou trois personnes s'unissent pour financer un film, et il y a des coproductions officielles, c'est-à-dire des coproductions qui sont faites en vertu de notre traité entre le Canada et un pays étranger, ou parfois des coproductions trilatérales.

M. Scott Simms: C'est ce que je voulais dire.

M. Jean-Pierre Blais: Dans le cas des coproductions officielles, l'ensemble du réseau a plus de 50 de ces traités de coproduction, et certains sont plus actifs que d'autres. Ils donnent la double nationalité, en quelque sorte, à la production. Par exemple, en vertu du traité de coproduction entre la France et le Canada, au Canada, même si c'est un producteur étranger qui dirige la production, en dépit de ce fait—qui, selon les règles normales, priverait le film de la citoyenneté canadienne—le traité lui accorde la nationalité canadienne. Aux fins de quota, au CRTC ou n'importe où ailleurs, ou en vertu des régimes de financement, la production est réputée canadienne. Donc, le traité crée une fiction légale.

De même, en France, ce que dit le gouvernement français, c'est que la coproduction sera réputée française, même s'il y a une vaste participation culturelle à la production de personnes qui ne sont pas des résidents français.

M. Scott Simms: Comment ces traités sont-ils conclus? Est-ce c'est en fonction de la production ou de plusieurs productions, pour un long métrage?

M. Jean-Pierre Blais: Ce sont des traités généraux. Il y a des traités, dans certain cas, qui existent depuis les années 1960, avec la France. Et de temps à autre, d'autres gouvernements nous sondent, pour voir si nous voulons créer... C'est un traité cadre. Une fois que le traité existe, Téléfilm Canada reconnaîtra ou non, attestera si un projet particulier est réputé admissible en vertu du traité de coproduction.

M. Scott Simms: Combien de pays y participent?

M. Jean-Pierre Blais: Si je me souviens bien, ils sont 46.

M. Jean-François Bernier: Ils sont 49.

M. Jean-Pierre Blais: Il y a donc à peu près 49 traités qui sont conclus. Il y a 192 pays dans le monde, tout dépendant de la manière dont on compte les pays—il y a 192 pays reconnus par l'UNESCO. Donc, nous avons un grand nombre de traités de coproduction—de toute évidence pas avec les États-Unis, ils tendent à être avec des pays qui, comme nous, essaient de développer leur marché.

Vous pouvez imaginer que dans une coproduction entre—on peut avoir une coproduction trilatérale, parfois—disons le Royaume-Uni, le Canada et l'Italie ou l'Australie, elle serait réputée être une production australienne en Australie, canadienne au Canada et britannique au Royaume-Uni. Ainsi a-t-on accès à un public beaucoup plus vaste.

M. Michel Gauthier: Une chose—pour revenir à la question sur le financement, cela signifie que la production a accès à toute la gamme des mesures de soutien public de l'Australie, du Royaume-Uni et du Canada en même temps.

M. Scott Simms: Donc, un certain producteur pourrait être Canadien par commodité?

M. Jean-Pierre Blais: Non, en fait... il y a un avantage. Ce que les traités essaient de faire, aussi, c'est d'analyser, avec le temps, de faire en sorte qu'un pays ne vole pas d'emplois à l'autre; on s'assure qu'il y ait à ce qu'on appelle en français un retour d'ascenseur.

Sur une certaine période, on peut avoir une production qui est à 20 p. 100 canadienne et 80 p. 100 australienne, mais la proportion peut être 60-40 la fois suivante, et l'équilibre se fait, de telle façon que les deux pays sont gagnants au bout du compte. Les traités prévoient ce qui y est appelé des commissions mixtes. De temps à autre, les commissions mixtes des deux pays se réunissent pour vérifier qu'avec le temps, l'équilibre se fait entre...

M. Scott Simms: C'est justement la question que j'allais poser, d'ailleurs. Quel mécanisme existe pour garantir que ces traités sont respectés, le cas échéant?

M. Jean-Pierre Blais: Les commissions mixtes le font; elles essaient d'établir un juste équilibre, avec le temps. Nous faisons une revue, en fait, nos traités de coproduction, parce que certains sont très passifs, et leur administration représente des coûts. Mais elles doivent exister; il faut ces commissions mixtes.

Peut-être nous faut-il nous concentrer, les voir sous un autre angle. Elles ont été créées à une époque où il n'y avait pas de grands blocs régionaux, comme l'Union européenne, alors peut-être nous faut-il composer autrement avec l'Europe, parce que c'est, en un sens, un marché unique, maintenant. Est-ce que nous devrions conclure des traités de coproduction avec les nouvelles puissances aussi? Il arrive que certains de ces pays nous approche.

• (0945)

M. Scott Simms: Nous n'en avons pas avec les États-Unis, pour l'instant?

M. Jean-Pierre Blais: Rien ne nous en empêche, mais d'un point de vue de politique publique, ce ne serait pas très logique.

M. Scott Simms: D'accord.

La présidente: Merci beaucoup.

Madame Oda.

Mme Bev Oda (Durham, PCC): Merci beaucoup.

Je vous souhaite la bienvenue au comité. Je suis impatiente d'entamer notre examen.

J'ai plusieurs questions, mais je voudrais d'abord vous parler des programmes. À ce que j'ai compris, plusieurs programmes portent sur divers stades de la production de longs métrages. Cependant, d'après mon expérience dans le domaine de la création audiovisuelle, si l'idée n'est pas là—si elle n'est pas noir sur blanc sur une page, disions-nous, si elle n'est pas dans le récit... Au bout du compte, il faut avoir ce point de départ, cette base, pour pouvoir dire quelque chose aux publics. Même les films qui se déplacent, qui voyagent à l'étranger, finissent toujours par transmettre quelque chose aux divers publics.

Je sais aussi que la production est un effort concerté. Cependant, si on arrive à s'entendre sur la nécessité d'une idée, l'histoire, et que dans le fond, on veut faire en sorte qu'elle soit véritablement canadienne—un esprit canadien, une idée canadienne, une vision canadienne—je pense que c'est, au bout du compte, l'objectif

culturel. Si c'est le cas, est-ce que nous investissons comme nous le devrions à ce stade du processus, plutôt qu'à d'autres stades, est-ce que nous investissons ce qui a le plus de potentiel? Je sais que l'analogie peut être mal choisie, mais nous avons un programme pour les athlètes, qui n'investit que dans ceux qui sont les plus prometteurs.

Lorsque j'étais présidente d'un fonds de production et que j'étudiais les succès antérieurs et l'histoire du fonds de production, j'ai vu qu'il donnait des millions de dollars chaque année. C'était des subventions plus ou moins du même ordre. Il y avait la représentation régionale. Il y avait la représentation de la diversité. Il y avait la représentation homme-femme. Il y avait tout cela, mais au bout du compte—ce fonds de production était exploité depuis 12 ans—nous avons appuyé des milliers de projets, mais où étaient les résultats? Où avait-on réussi à consolider l'infrastructure, à renforcer la capacité pour continuer de faire fond sur ces succès? Y a-t-il une autre façon de regarder cela et d'investir?

À ce moment-là, nous avons mis de côté un montant important à investir dans la personne—la base créative d'un projet. Cet investissement a été fait sur Atom Egoyan, et il a pu consacrer plus de temps—près d'un an—à travailler sur *De beaux lendemains*. Nous avons constaté, alors, qu'en adoptant une approche tout à fait différente, nous parvenions à avoir un succès probant. Puisque nous faisons un examen, nous devrions penser à de nouvelles façons de procéder, à de nouvelles idées.

M. Jean-Pierre Blais: Vous avez tout à fait raison.

Je ne sais pas si ces chiffres sont exacts, mais on nous dit souvent qu'un grand studio peut avoir 100 scripts en voie de rédaction, et un seul va se rendre à la production. Peu importe que ce ratio soit ou non encore le même aujourd'hui, dans un environnement plus compétitif. Ils investissent encore bien plus dans la rédaction de scripts et le développement de l'histoire que nous n'avons jamais pu le faire. Une fois que nous avons investi une certaine somme dans la rédaction d'un script, il est très difficile de lui tirer le tapis sous le pied, parce qu'il y a une demande pour le contenu dans lequel nous avons investi.

Mais il est certain qu'il nous faut penser plus en amont, pour nous assurer qu'il y ait rédaction de scripts. C'est pourquoi la politique de 2000 est intitulée « Du scénario à l'écran ». C'est la reconnaissance de l'approche holistique, et des fonds sont investis pour nous assurer que ces scripts sont encouragés et développés de diverses façons. D'autres intervenants y ont aussi un rôle à jouer. L'Office national du film, par exemple, aidera les cinéastes à faire des cours de maître, et à développer une idée au stade de l'idée plutôt que de se précipiter vers une production précoce.

Dans la deuxième partie de votre question, vous avez parlé de succès et d'investissement dans le potentiel. Il faut définir clairement ce qu'est le succès. Le succès ne peut être catégorisé seulement qu'en termes de succès commercial. De fait, le succès peut être quand on aide un nouveau scénariste autochtone à développer son histoire, même si son premier film n'atteindra pas un énorme public, parce qu'encore, c'est une question d'écologie. Il faut aider le talent à s'épanouir.

Donc, il faut prendre un peu de recul, quand on parle de « succès ». Qu'est-ce que le succès? On ne peut pas le mesurer projet par projet. Même si un film en particulier ne fait pas d'énormes recettes, ce peut être le point de départ d'un autre projet qui atteindra des auditoires d'une autre façon.

• (0950)

Mme Bev Oda: Peut-être puis-je continuer dans cet ordre d'idée.

Ce que je trouve frustrant, c'est que quand on parle de longs métrages, on dit toujours qu'il y a beaucoup de chemin à parcourir, à cause de la faiblesse des recettes, qui sont aussi l'étalon par lequel on mesure les publics, etc., et pourtant, d'un autre côté, nous avons des discussions sur ce genre de projets dont vous venez justement de parler. Quand on met tout cela ensemble, on ne peut jamais vraiment se faire une idée claire de la stratégie à suivre, parce qu'on mélange les pommes et les oranges.

Ce que je voudrais suggérer, c'est que le temps est venu d'établir une distinction et de dire qu'il y aura investissement ou soutien de la part du gouvernement pour la création. C'est notre rôle, en tant que gouvernement. Par conséquent, devrait-on alors dire que l'étalon applicable, la mesure concrète, du succès de longs métrages n'est pas toujours aux guichets, à tout le moins pour une catégorie de films? Lorsqu'on reçoit des chiffres sur le nombre de titres, de cinémas, de spectateurs, etc., pour moi, ce n'est pas une mesure concrète et exacte quand nous investissons aussi l'argent des contribuables dans l'expression créative autochtone et les films de moindre envergure, ceux dont l'objectif primaire n'est pas nécessairement la projection sur 170 écrans partout au Canada.

Je suppose que pour éclairer la lentille focale des politiques et stratégies, il faudrait trouver un moyen de faire une distinction et de dire, voici ce que doivent faire ces programmes, et les mesures sont tout à fait différentes que celles que nous allons employer dans cette catégorie, et pour en faire rapport, ou même pour mesurer le succès, nous avons maintenant deux séries de mesures. Lorsqu'on mélange ce qu'on fait—et nous sommes en train de mettre ce petit film autochtone dans la balance avec tous les autres—est-ce que c'est réaliste de chercher à obtenir le genre de succès que les gens attendent de nous?

M. Jean-Pierre Blais: Je suis d'accord. La politique de *Du scénario à l'écran* comportait plusieurs éléments, mais notre étalon de mesure des résultats était largement centré sur les aspects commerciaux. Nous aurions probablement dû faire une ventilation des autres éléments. La conception du script en est un bon, même si le script ne devient pas un film à grand succès, parce qu'au bout du compte, c'est un principe écologique. L'examen que nous allons faire—parce que nous étudions la politique de *Du scénario à l'écran*—nous permettra de faire fond sur certaines de ces mesures pour nous en assurer.

D'autres aspects sont mesurés. Vous ne devriez pas penser... Nous ne nous intéressons pas qu'aux recettes, mais aussi aux sommes que nous investissons dans divers types de films pour nous assurer que le budget moyen est représentatif. Mais il est certain que la vision, à l'époque, était qu'il nous fallait atteindre des auditoires que nous n'avions jamais atteints jusque là. C'est une bonne chose, mais ce n'est pas la seule chose qu'il faille viser. Cela mélange les priorités—les auditoires sont bien, mais il est aussi bon de refléter le Canada, et de nous assurer qu'il y ait cette diversité.

• (0955)

Mme Bev Oda: Merci beaucoup.

La présidente: Madame Bulte—non, vous voulez attendre.

Monsieur Smith.

[Français]

M. David Smith (Pontiac, Lib.): Étant député du comté du Pontiac, je m'intéresse aux films de langue française et aux films autochtones. Pour moi, le volet autochtone a une grande importance parce qu'il y a des autochtones dans mon comté, et puisque je viens d'une communauté autochtone, le sujet m'intéresse grandement.

Vous avez parlé d'ententes ou de traités entre la France et le Canada. On sait qu'il y a un engouement en France pour les produits autochtones. Sur le plan du Québec, existe-t-il un processus de production de films autochtones qui peuvent être commercialisés en France? Connaissez-vous des produits qui peuvent avoir été exportés?

M. Jean-François Bernier: Il y a le film *Agaguk*. Le dernier film qui a eu beaucoup de succès à l'extérieur du Canada, et même au Canada, est *Atanarjuat (The Fast Runner)*, qui est un film autochtone inuit.

L'Office national du film produit chaque année plusieurs titres qui sont des productions originales de réalisateurs autochtones. Je ne peux pas vous donner de chiffres, mais il en produit plusieurs.

Je sais que M. Ben Simon, de l'ONF, va comparaître devant le comité un peu plus tard cette semaine. Vous pourriez lui demander de parler de cela. Ces films ont assez de succès, notamment dans les réseaux éducatifs à l'étranger; au Japon, ça marche bien. Toutefois, je ne voudrais pas vous induire en erreur.

M. David Smith: Existe-t-il une relation entre votre ministère et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ou d'autres ministères qui ont un mandat spécifique à l'égard des autochtones sur le plan du soutien à la commercialisation des produits de ces différentes maisons?

M. Jean-Pierre Blais: Je ne veux pas donner l'impression que nos programmes ne traitent pas de la réalité autochtone, car ils le font. Il y a toujours un volet autochtone, soit pour l'appui à la scénarisation, soit pour l'appui à la production. Il faut cependant se rappeler que les nouveaux créateurs ne commencent pas nécessairement par le long métrage. C'est une écologie plus complexe. Il se peut même qu'ils commencent à la télévision, pour aller plus tard vers un autre domaine. Oui, nous avons aussi des programmes pour cela. Cela fait partie du volet, et ce n'est pas seulement la responsabilité de AINC, mais celle de tous les ministères que d'appuyer la réalité autochtone, peu importe où un groupe ou un individu se situe dans sa création. Évidemment, il y a de grands créateurs, mais il y a aussi des créateurs émergents, et on les appuie. On le fait généralement en consultation avec nos collègues des autres ministères.

Il y a des projets d'exportation des biens culturels, que nous livrons nous-mêmes ou par l'entremise du ministère des Affaires étrangères ou du Commerce international. On a souvent un volet pour traiter de la réalité autochtone. Parfois, il s'agit de les aider à développer un plan d'affaires; d'autres fois, il s'agit de les aider à percer un marché en particulier en tant que créateurs ou entreprises. On est là.

M. David Smith: Parfait. Merci.

[Traduction]

La présidente: Merci.

Maka.

[Français]

M. Maka Kotto: Merci, madame.

Je voudrais revenir sur une question qu'a posée plus tôt un collègue. Il demandait quelles doléances on entendait le plus souvent. On a répondu que tout tournait autour de l'argent. Il est vrai que c'est une industrie sous-financée, et tout le monde est d'accord là-dessus. On en entend souvent parler. Mais il y a aussi un autre aspect qui est souvent mis en relief, et c'est celui de la lourdeur administrative dans le traitement des dossiers. On entend souvent cette plainte au sujet du Fonds canadien de télévision ou de Téléfilm Canada. Peut-être faudrait-il trouver des solutions à cela.

Mon autre question a trait à l'étranger. J'ai constaté que dans les missions diplomatiques canadiennes à l'étranger, il y avait peu de travail qui se faisait pour la promotion du cinéma canadien. Les missions diplomatiques françaises ou belges, par exemple, font beaucoup d'efforts dans ce sens. Ce sont véritablement des vitrines pour la promotion de leur cinéma, ce qui n'est pas toujours le cas des missions diplomatiques canadiennes.

Avez-vous une idée à cet égard?

●(1000)

M. Jean-Pierre Blais: Comme vous le savez, aux Affaires étrangères, on travaille à l'établissement d'une nouvelle politique étrangère du Canada. Celle qui existe en ce moment comporte un pilier arts et culture, que beaucoup ont critiqué en disant que c'était un *toothpick*. C'est ainsi, je crois, qu'un ministre avait décrit son propre appui.

Ce n'est pas aussi systématique que ça devrait l'être. Ça dépend souvent d'individus qui ont un désir, dans une mission en particulier, d'appuyer un secteur culturel. C'est parfois du côté de l'art, parfois du côté de la danse. Il y a certaines missions plus stratégiques qui sont très actives, notamment à Paris et à Berlin. Nos représentants à New York et à Los Angeles sont très actifs, mais il est exact que nous n'avons pas véritablement...

Nous espérons que ce volet continuera de faire partie de la vision internationale du Canada, et ce, pour trois raisons. Premièrement, il y a une raison commerciale. Les recettes nous permettent de financer ensuite d'autres longs métrages. Deuxièmement, ça fait partie de la diplomatie canadienne que de projeter ce que nous sommes comme pays, dans toute notre diversité. Troisièmement, je crois que nos créateurs de longs métrages doivent être vus et participer aux concours pour être reconnus non seulement chez eux, mais à l'international. Ces trois volets à l'international sont forts importants.

[Traduction]

La présidente: Merci.

Madame Bulte a des questions à poser.

J'aimerais préciser qu'il serait vraiment utile que nous examinions le programme de notre étude et que nous nous entendions sur une liste des témoins, lorsque nous voyagerons, etc.

Nous avons une motion à étudier et une deuxième que Mme Oda aimerait au moins présenter au comité.

L'hon. Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.): Je m'abstiendrai pour que nous puissions poursuivre avec notre travail.

La présidente: Je pense que c'est une merveilleuse occasion pour le ministère et le comité aller de faire des progrès de concert. J'espère qu'au fil de vos travaux, vous nous communiquerez vos constatations. J'aimerais bien savoir si les travaux préparatoires que vous avez faits pourraient être utiles au comité et, dans l'affirmative, peut-être pourriez-vous nous les laisser. Je pense que dans notre trousse d'information, il y a un résumé de l'histoire dont vous avez parlé, sur les diverses mesures qui ont été prises au fil des décennies, pour

appuyer la production cinématographique au Canada. Je vous remercie d'avoir tenu notre regard fixé sur l'avenir.

Merci beaucoup.

M. Jean-Pierre Blais: Si vous permettez, nous avons dit que nous avons créé un groupe de travail interne sur les productions étrangères. Nous sommes en train de rassembler les derniers chiffres à ce sujet. Nous vous communiquerons ces données. S'il vous manque des renseignements, n'importe quand, nous essaierons de vous les transmettre aussi rapidement que possible. Nous vous dirons si nous ne les avons pas, et nous essaierons de les obtenir. Il peut arriver que nous les trouvions à l'un des organismes, que ce soit Téléfilm, l'Office national du film ou le CRTC.

Je vous remercie.

●(1005)

La présidente: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer au programme de notre étude. Il y a deux choses, soit le calendrier et la liste des témoins.

J'ai rencontré le personnel du comité pour voir comment nous pourrions faire avec les diverses contraintes que nous avons, soit la Chambre et le temps. Nous avons pour objectif de présenter un rapport à la Chambre avant son ajournement, en juin. Je pense que ce serait très important. Par conséquent, nous devons établir un calendrier qui, à tout le moins, nous donne la possibilité de réaliser cet objectif.

Parmi les contraintes...

L'hon. Sarmite Bulte: Excusez-moi, madame la présidente. Pourrions-nous voir ce que vous êtes en train de regarder? Nous n'avons rien devant nous.

La présidente: Pardonnez-moi. Je pensais que tout le monde l'avait reçu.

Merci, madame Bulte.

Les contraintes qui sont hors de notre contrôle sont notamment la décision que nous a transmis M. Kotto, du président de la Chambre, que nous ne pouvons pas voyager les 7, 8 et 9 mars. Ce sont les dates de présentation du Budget, des votes et du débat sur le Budget. Cette semaine-là est exclue, à moins que nous voulions aller quelque part jeudi et vendredi. Nous pourrions faire Montréal ou Toronto à ce moment-là.

Pendant la semaine du 21 et 22 mars, ces deux jours-là, nous allons parler du Budget supplémentaire des dépenses et d'une motion de voies et moyens. Je soupçonne que l'opposition et le whip du parti au pouvoir ne seraient tout à fait d'accord que des députés soient en voyage ces deux jours-là. Cela limite cette semaine-là, parce que le vendredi, le 25 mars, c'est Vendredi saint.

L'autre grande contrainte, c'est quand la Chambre doit discuter du Budget principal des dépenses. Je ne suis pas sûre que nous sachions déjà quand ce sera. Ce devrait normalement être pendant la première ou la deuxième semaine de juin. Nous sommes censés ajourner le 24 juin, je crois. S'il y a consensus pour que l'ajournement ait lieu une semaine plus tôt, il est très probable que la semaine du 5 au 10 juin sera consacrée au Budget principal des dépenses.

Ce sont donc les principales contraintes.

En écoutant la discussion du comité, j'ai pensé à votre question de ce matin, Gary. Il me semble qu'en tant que comité, dont la plupart des membres sont peu au courant du sujet et dont beaucoup sont nouveaux même au Parlement, il vaudrait certainement mieux que nous saisissons bien tout ce qui est fait et que nous voyions ce qu'on peut apprendre là-dessus avant de passer aux audiences. C'est ainsi que nous tirerions certainement beaucoup plus de nos audiences.

Voici ce que le greffier et moi envisageons. Y a-t-il des témoins prévus qui sont moins importants que la nécessité d'obtenir des éléments de base qu'il nous faut sur l'industrie cinématographique pour faire notre travail en temps opportun? Par exemple, nous avions pensé qu'il serait probablement moins important d'entendre la CCN et Mauril Bélanger, au sujet des langues officielles que de passer à l'étude sur l'industrie. C'est au comité d'en décider, mais le greffier est parti de cette hypothèse.

L'autre facteur, c'est que nous avons prévu trois réunions sur les droits d'auteur au début d'avril. Je suis sûre que nous ne parviendrons pas à régler la question des droits d'auteur dans ces délais-là. Je trouve que c'est dommage, mais c'est ainsi.

Quoi qu'il en soit, d'ici à la troisième ou quatrième semaine de mars, nous allons recevoir les réponses du ministre au rapport sur la radiodiffusion et au rapport sur les droits d'auteur. Peut-être voudrions-nous réserver une journée à ces rapports.

• (1010)

M. Charlie Angus: Madame la présidente, quand nous attendons-nous à recevoir une réponse du ministre?

La présidente: Je crois que le délai est... J'ignore si cela a été vérifié.

L'hon. Sarmite Bulte: C'est le 4 avril.

La présidente: Le 4 avril? Cela me semble effectivement être plus vraisemblable. Ce sera donc la première semaine d'avril, le 4 avril.

M. Charlie Angus: Sur quoi la réponse du ministre portera-t-elle?

La présidente: Vous rappelez-vous que nous avons déposé de nouveau le rapport sur la radiodiffusion rédigé lors de la législature précédente?

M. Charlie Angus: Oui.

La présidente: Dans son rapport, il traitera de cette question et du droit d'auteur.

Il y a deux éléments. Premièrement, le comité souhaite-t-il commencer à prolonger ses séances, en les tenant par exemple de 9 heures à midi? Ainsi, nous pourrions accueillir deux groupes de témoins importants lors d'une même séance au lieu de les échelonner sur plusieurs séances.

Puisque nous sommes tous des néophytes dans ce domaine, il serait également utile de disposer d'un peu plus de temps au début de chaque séance pour examiner préalablement avec nos attachés de recherche les fonctions de chaque témoin et certains points que nous pourrions souhaiter étudier. Il s'agirait peut-être de 10 à 15 minutes avant de commencer nos travaux avec les témoins.

Ai-je l'impression qu'un consensus se dégage pour qu'au moins certaines séances durent peut-être tout l'avant-midi et que nous puissions accueillir plusieurs autres témoins?

Madame Oda.

Mme Bev Oda: Mon cabinet fantôme se réunit le mardi matin. Je dois donc quitter parfois ces réunions avant la fin à cause du présent horaire.

La présidente: Combien de temps êtes-vous absente ces réunions?

Mme Bev Oda: Eh bien, j'espère que ce sera pour le reste de ma carrière parlementaire.

Des voix : Oh, oh!

La présidente: Mais combien de temps la réunion du cabinet fantôme dure-t-elle : une heure, deux heures...?

Mme Bev Oda: Je dois quitter la réunion à 10 heures, parce que c'est l'heure à laquelle les travaux commencent, tous les mardis.

La présidente: Très bien, et si nous continuions nos travaux jusqu'à midi, pourriez-vous être de retour?

Mme Bev Oda: Les réunions du cabinet fantôme durent au moins de 10 heures à midi.

La présidente: Cela pose un problème, parce que ce n'est pas uniquement nous qui choisissons notre créneau, malheureusement. Nous pourrions essayer...

Mme Bev Oda: Il n'y aurait probablement aucun inconvénient à prolonger la séance du comité le jeudi, mais le mardi...

La présidente: Envisageons cette possibilité. Il semble simplement que nous souhaitions entendre certains témoins séparément, mais que nous voulions accueillir en même temps un autre témoin appartenant au même domaine.

Notre greffier pourrait peut-être...

Oui, monsieur Angus.

M. Charlie Angus: Je suis le seul membre néo-démocrate et je siège également au Comité de l'agriculture. Je ne peux donc pas toujours siéger pendant trois heures.

La présidente: N'est-ce pas à 11 heures pour le Comité de l'agriculture?

M. Charlie Angus: Non, je me prépare chaque fois pour deux comités. J'ai deux comités la même journée. J'ai donc besoin d'un peu de temps pour me rendre ici et paraître intelligent et éclairé. Je suis certain que vous avez remarqué que je m'y prépare souvent jusqu'à tard dans la nuit.

Par conséquent, si nous pouvons le faire parfois, je serai... Cependant, je ne peux accepter un prolongement systématique.

M. Scott Simms: Je suis dans la même situation. Je siège au Comité des pêches.

M. David Smith: En ce qui me concerne, je siège également au Comité des affaires autochtones entre 11 heures et 13 heures, les mardis et jeudis.

La présidente: Et les jeudis? Très bien.

Nous pourrions débiter à 8 heures ou 8 h 30, mais je sais que d'autres membres ont d'autres engagements à ces heures-là.

Mario.

M. Mario Silva: J'ai trois brèves questions auxquelles je souhaiterais obtenir très rapidement une réponse.

Premièrement, quand saurons-nous l'horaire exact afin de pouvoir inscrire le tout dans nos agendas? C'est assez important.

La présidente: J'aimerais qu'on tranche cette question dès maintenant, particulièrement en ce qui concerne les déplacements, si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

M. Mario Silva: Très bien.

Deuxièmement, je veux vous exposer le problème suivant. La deuxième semaine de nos déplacements correspond à une semaine de relâche. Je ne serai pas ici. Je sais que vous pouvez trouver un remplaçant à votre comité, mais que se passe-t-il lorsque vous êtes en déplacement? Pouvez-vous vous trouver un remplaçant?

•(1015)

La présidente: Tout à fait.

M. Mario Silva: Très bien.

Ma dernière question porte sur les témoins. Je connais beaucoup de membres de l'industrie qui s'intéressent grandement à cette politique. Comment nous assurons-nous qu'ils comparaitront à Toronto, notamment?

La présidente: J'espère que nous pourrons régler cette question d'ici la fin de nos travaux aujourd'hui.

M. Mario Silva: Est-ce afin de pouvoir ajouter des noms, sinon aujourd'hui, un autre jour?

La présidente: Le greffier et nos attachés de recherche pourront vous donner des précisions dès que nous aurons vérifié notre agenda. Je crois comprendre qu'il y a déjà 22 groupes qui souhaitent comparaître à Toronto.

M. Mario Silva: Puis-je voir la liste en question?

La présidente: Pouvons-nous la distribuer?

Mme Bev Oda: Les intéressés avaient jusqu'à quand pour se manifester?

Le greffier: Vendredi prochain.

Ms. Bev Oda: C'est vendredi prochain. Il y a donc un délai que nous devrions indiquer aux gens.

La présidente: En ce qui concerne la question de M. Angus, je laisserai le greffier vous informer des intérêts manifestés entre Toronto et Vancouver.

Il y a un autre problème. Je suppose que le comité souhaite consacrer au moins une séance aux prévisions budgétaires. Nous tiendrons donc cette séance comme prévu.

Mme Bev Oda: Madame la présidente, il y a un autre facteur dont il faut tenir compte. Je vois notamment que l'ACPFT est censée comparaître mardi prochain, dans le cadre de l'examen sur l'industrie de la cinématographie. Pourtant, nous rencontrerons plusieurs membres de l'ACPFT lors de nos déplacements, etc.

Je me demande quelle solution serait la plus utile sur le plan stratégique : d'abord, entendre les différents membres de l'Association dans l'ensemble du pays pour ensuite convoquer l'Association afin d'examiner certaines des idées formulées, ou convoquer cette dernière ici pour qu'elle nous dresse ce que j'appellerais la liste de ses demandes, puis demander l'avis des membres lors de nos déplacements. Selon moi, il y aurait peut-être un certain double emploi entre la position de l'Association et celles de ses membres. Ne pourrions-nous donc pas songer au meilleur scénario stratégique possible par rapport à l'organisation nationale?

La présidente: Le scénario que vous avez devant vous proposait de faire comparaître ces organismes pour que nous puissions obtenir un tableau d'ensemble assez vaste de la situation dans la production cinématographique et des problèmes rencontrés afin de pouvoir poser des questions un peu mieux éclairées aux témoins que nous rencontrerons dans nos déplacements.

De plus, je me demande également comment nous pouvons éviter d'entendre les mêmes histoires à maintes reprises. Je pense que nous sommes tous assez intelligents pour saisir le message. Parallèlement,

nous voulons donner aux gens qui souhaitent comparaître la possibilité de le faire. Je crois cependant que c'est exactement la raison pour laquelle j'aimerais obtenir des conseils du comité à propos des témoins.

L'hon. Sarmite Bulte: Je souhaiterais partager avec le comité l'expérience que j'ai acquise : lorsque le comité dont je faisais partie a examiné la question de la radiodiffusion, toutes les associations avaient comparu devant nous initialement et, par la suite, très peu de personnes ont souhaité être entendues.

Les histoires seront les mêmes, mais les témoins feront ressortir, je pense, qu'ils proviennent de régions différentes mais sont aux prises avec des problèmes similaires. C'est important à mon avis. Je ne pense pas que nous devrions changer ce que nous avons.

Je sais que nous avons notamment tenu des tables rondes avec beaucoup de gens. Nous avons alors pu entendre un grand nombre de témoins dans nos déplacements. Les témoins comparaissaient le matin, l'après-midi et le soir. Un comité en déplacement ne respecte pas un horaire de 9 à 5. Les séances ont lieu le matin, l'après-midi et le soir. On peut faire comparaître le plus de gens possible.

Je pense qu'il faut tenir compte de cet aspect. Lorsque nous sommes en déplacement, nous n'avons aucune restriction. Nous disposons de toute la journée pour nos travaux.

La présidente: Selon moi, il serait sage également d'indiquer aux groupes que nous ne voulons vraiment pas qu'ils lisent de nouveau leur mémoire. Nous souhaitons qu'ils nous résument en quelques minutes leurs principales préoccupations et nous privilégions davantage le dialogue, avec eux et même entre eux.

Très bien, devrions-nous examiner ce que nous...

[Français]

M. Maka Kotto: Madame la présidente, si vous me permettez d'intervenir, je dirai qu'on va probablement frustrer beaucoup de gens si on se limite à enregistrer seulement les faits saillants relativement à leurs préoccupations.

Un tel exercice a été fait au Québec il y a deux ou trois ans. En trois jours, des représentants de toutes les catégories professionnelles de l'industrie ont défilé et ont présenté rapidement leurs mémoires en cinq minutes, un peu comme on le fait souvent ici, et par la suite suivaient des questions rapides. Il nous appartiendra de voir si nous devons poser des questions à des gens, considérant que ce sont souvent les mêmes questions qui reviennent. Si on leur donne la possibilité de faire un exposé de cinq minutes, ils partiront avec la satisfaction d'avoir été entendus. Par la suite, on fera le travail qu'on voudra.

Je voulais aussi ajouter qu'il manque dans la liste des personnes qui seront potentiellement invitées à se faire entendre des exégètes de la question, des universitaires, par exemple. Il y a des gens qui travaillent dans des chaires universitaires et qui ont déjà bien cerné les problèmes de l'industrie du cinéma canadien. Il y a là une lacune. Ça pourrait probablement nous aider à avancer plus rapidement dans la lecture de la diversité des doléances qui seront présentées.

•(1020)

[Traduction]

La présidente: Il manque quelques éléments. Il y a d'abord les universitaires. Je crois qu'il est possible d'obtenir un groupe de témoins assez pertinent. Il y a ensuite les nouvelles technologies. J'aimerais pouvoir mieux saisir les pressions et les possibilités dans ce domaine, comme l'a souligné notre SMA ce matin.

En ce qui concerne le déroulement des séances, je ne veux priver personne de l'occasion d'être entendu, mais je pense que, si les gens nous ont fait parvenir leurs mémoires, il est plus utile qu'ils nous en fassent le résumé plutôt que de le lire pendant 15 ou 20 minutes, ce qui restreint le temps consacré aux échanges. Nous essaierons donc de parvenir à un compromis équitable en accordant peut-être de trois à cinq minutes pour les déclarations préliminaires. Est-ce d'accord?

Je m'excuse, mais je suis déjà au mois de mars, et nous sommes encore en février.

Jeudi, nous devrions accueillir le Conseil des Arts du Canada—cela est prévu depuis déjà longtemps—et l'Office national du film.

Pour la séance du 22 février, nous avons remplacé la Commission de la capitale nationale par l'Association canadienne de production de film et télévision.

N'étions-nous pas censés essayer d'obtenir la comparution d'un autre groupe.

Le greffier du comité: Effectivement, l'Association québécoise...

La présidente: Je vois. Ce n'est donc pas simplement la traduction.

Nous accueillerons donc deux associations de production de film mardi. Nous essaierons de les entendre au cours de notre séance habituelle de deux heures. Est-ce suffisant?

Très bien, et nous ferons de même jeudi. Nous essaierons de mener le tout à terme au cours de notre séance de deux heures.

Le jeudi suivant...

L'hon. Sarmite Bulte: J'ai une question.

Le Conseil des Arts du Canada accomplit beaucoup de choses. Encore une fois, si vous voulez obtenir de l'information à titre de nouveaux membres...

J'espère simplement que nous demanderons au Conseil des Arts du Canada de s'en tenir aux films, parce qu'il s'agit d'une question très vaste—les festivals et tout ce qui entoure les films. Sinon, nous pourrions avoir besoin de deux ou trois séances pour le Conseil des Arts du Canada.

La présidente: C'est uniquement sur la production cinématographique, la production de longs métrages.

L'hon. Sarmite Bulte: Madame la présidente, c'est un autre problème. Examinons-nous les longs métrages ou les films en général? Les longs métrages, c'est une chose : c'est entre autres les succès commerciaux à l'origine de l'élaboration de la politique *Du scénario à l'écran*.

Franchement, je préfère m'assurer que des films qui racontent notre histoire, comme *Shattered City: The Halifax Explosion*, pourront continuer d'être tournés et que, comme gouvernement, nous garantirons qu'ils peuvent être distribués et offerts au public. C'est ce qui m'intéresse, de même que la commercialisation de ces films pour qu'ils soient projetés dans toutes les localités et non pas uniquement dans les grands centres.

Je sais que le Festival international du film de Toronto offre un circuit de distribution et que, dans l'Ouest, un tel circuit permet de rejoindre les différentes localités. À mon avis, c'est ce qui importe. Comment racontons-nous aux Canadiens dans toutes les collectivités les histoires qui nous concernent?

Mme Oda a parlé de succès. En ce qui me concerne, succès n'est pas nécessairement et uniquement synonyme de grandes recettes. C'est la promotion de notre histoire qui m'intéresse. Les succès commerciaux n'ont pas besoin de l'argent des contribuables. Nous

sommes sur la même longueur d'ondes à cet égard. Je veux savoir comment parvenir à ce que nos enfants et nos petits-enfants dans toutes les collectivités puissent voir des films sur l'explosion à Halifax et l'Avro Arrow, des éléments appartenant à notre histoire, afin que nous puissions bien comprendre notre passé.

Pourquoi ne pas tourner un film sur le 40^e anniversaire de notre drapeau? Je pense que c'est ce que nous devons encourager.

• (1025)

La présidente: Je suis d'accord avec vous. Je pense que nous ne voulions pas aborder la question de la production de programmes télévisés d'une demi-heure ou d'une heure. Je conviens cependant que nous devrions être souples dans notre définition de production cinématographique.

Au fait, avez-vous dit, en anglais, *Avro Arrow* ou *Avro Error*?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Sarmite Bulte: Avro Arrow.

La présidente: Merci.

L'hon. Sarmite Bulte: C'est *The Arrow*, produit par Tapestry Films. Le scénario est de Keith Ross Leckie.

La présidente: Madame Oda.

Mme Bev Oda: Madame la présidente, je ne peux pas me rallier aussi fermement que je le devrais, même si je le souhaiterais ardemment. À moins que nous établissions les critères de ce que nous voulons, nous nous lancerons dans des discussions et les témoins aborderont tout les aspects de la production de films, non seulement les longs métrages, mais également les dramatiques, que d'aucuns qualifieraient de films. Les dramatiques ne sont pas destinées aux salles de cinéma, même si elles peuvent être projetées dans de petits cinémas de petites localités. Elles sont diffusées à la télévision.

Je pense que le comité doit être très prudent au sujet des paramètres qu'il établit. Pour être efficaces, nous devons trouver un compromis entre favoriser la participation du plus grand nombre de gens possible et encourager un dialogue pertinent susceptible de déboucher sur un rapport très étoffé de notre part.

La présidente: Je sais que les versions que nous entendrons n'épouseront pas toutes la même vision des choses. C'est parfois très bien de regrouper des gens dans une pièce et de les regarder débattre d'un sujet, et c'est peut-être ce que nous souhaiterons faire à certains moments.

Écoutez, nous pourrions peut-être régler la question des horaires pour revenir par la suite à celle des témoins? Avons-nous le nombre nécessaire? La répartition est-elle équitable? Manque-t-il quelque chose? Peut-être que, bientôt—je doute que cela soit possible avant la fin de la séance—, Joe pourra formuler certaines suggestions sur la façon dont nous pourrions structurer le tout afin que les gens soient un peu plus éclairés.

Monsieur Angus.

M. Charlie Angus: Ma seule crainte à propos de ce qui a été proposé, c'est que nous restreindrions notre champ d'action. Je ne pense pas que l'industrie canadienne de la cinématographie soit assez prospère pour que nous nous concentrons uniquement sur un aspect. Je conviens de l'importance des histoires canadiennes, mais je ne pense pas que nous ayons accompli de très grandes choses par rapport à la production cinématographique. Les travaux de notre comité susciteront beaucoup d'attentes—des attentes impossibles, naturellement.

Je souhaiterais davantage établir la liste des témoins afin d'assurer une représentation équitable, de sorte que nous puissions aborder une vaste gamme de sujets plutôt que de restreindre les aspects sur lesquels nous nous pencherons.

La présidente: C'est une question que nous pourrions examiner au fur et à mesure des séances et des questions.

Le 24, c'est-à-dire jeudi prochain, nous devrions accueillir le Bureau de certification.

Je pense qu'il serait également utile de convoquer à la même séance un représentant du ministère des Finances pour obtenir des renseignements sur les crédits d'impôt et les modalités à cet égard. Pensez-vous que cela serait possible pendant la même séance? Les fonctions du Bureau de certification consistent essentiellement à attester le contenu canadien et à déterminer qui est admissible aux crédits d'impôt.

• (1030)

M. Gary Schellenberger: [*Inaudible*]... poser beaucoup de questions en même temps.

La présidente: Pourquoi pas, effectivement. De toute façon, nous n'avons peut-être besoin que de dix minutes pour aborder la question des crédits d'impôt et les modalités à cet égard.

L'hon. Sarmite Bulte: Toutefois, il existe deux types de crédits d'impôt : le crédit d'impôt étranger et le crédit d'impôt canadien. Nous devons examiner ces questions, si ces crédits visent à ramener au pays ce qu'on appelle les « productions extérieures » et à redonner du travail à nos comédiens.

Je crains simplement que nous devions définir un peu plus rigoureusement les choses. Je ne propose pas d'exclure quoi que ce soit.

Les attentes seront énormes, j'en conviens. Nous devons simplement les définir. Si nous devons examiner toutes ces questions, faisons-le. Je pense que nous devrions examiner la question des documentaires, comme l'a souligné M. Kotto.

Je ne sais pas pourquoi, mais j'ai l'impression que nous avons également l'occasion de nous pencher sur Téléfilm et que le comité pourrait servir à faire le point sur ce que fait Téléfilm et la façon dont il le fait, ainsi que sur ce qu'il ne fait pas et les raisons invoquées... Je vois que Téléfilm Canada et le Fonds canadien de télévision comparaitront ensemble. Je proposerais de convoquer uniquement Téléfilm Canada pour une journée. Je pense que le comité a l'occasion de vraiment se pencher sur Téléfilm Canada, qui exerce une influence sur un grand nombre de ces films, qu'il s'agisse de longs métrages, de dramatiques ou de documentaires.

Ce n'est qu'une proposition.

La présidente: Pouvons-nous régler l'ordre du jour de jeudi prochain pour ensuite envisager ce que nous ferons en mars?

À ce que je sache, Sam, il y a une personne qui s'occupe, au ministère des Finances, de l'ensemble du dossier des crédits d'impôt pour la production de films. À mon avis, il serait utile de la convoquer, ce qui pourrait donc être jeudi prochain.

La première semaine de mars est une semaine de relâche. Je suppose que personne ne souhaite être en déplacement et tenir des séances au cours de cette semaine. Très bien.

L'hon. Sarmite Bulte: Nous devons nous rendre dans nos circonscriptions. Ce ne sont pas nos déplacements qui nous rapportent des votes.

La présidente: Nous avons envisager de convoquer la même journée Téléfilm Canada et le Fonds canadien de télévision parce

que, si nous voulions prolonger la séance et siéger de 9 à 12 heures cette journée-là, nous pourrions alors leur accorder une heure et demie. Ce scénario ne convient pas à Bev et, comme elle est porte-parole de son parti, je pense que nous devons tenir compte de ses préoccupations.

Mme Bev Oda: Si c'était jeudi, je serais d'accord pour que la séance soit prolongée, mais faire cela mardi ne me convient pas.

La présidente: Très bien.

La solution consiste donc à choisir le jeudi de la semaine suivante pour tenir une séance plus longue, disons entre 9 heures et midi.

Mme Bev Oda: Le 10?

La présidente: Le 10. Et nous pourrions convoquer le CRTC le 8 et alors tenir une séance selon les modalités habituelles.

Je crois tout simplement que Téléfilm Canada et le FCT sont liés. Nous devrions donc les entendre ensemble afin de savoir quelles sont leurs activités et d'établir les recoupements nécessaires, ce qui ne nous empêche nullement de convoquer de nouveau l'un ou l'autre.

M. Mario Silva: Pourriez-vous répéter la date et les heures?

La présidente: Je demanderai à Jacques de vous faire parvenir un horaire modifié. Essentiellement, les témoins convoqués pour le 8 seront entendus le 10, date à laquelle la séance sera prolongée et se déroulera entre 9 heures et midi; les représentants du CRTC et du Bureau de la concurrence seront convoqués—je me demande si nous pouvons les entendre le même jour—le mardi.

L'hon. Sarmite Bulte: Quelle question le Bureau de la concurrence abordera-t-il?

La présidente: Joe.

M. Joseph Jackson (attaché de recherche auprès du comité): Il abordera le contrôle des réseaux de distribution, et particulièrement la forme de propriété. Au Canada, il y a toute cette question des droits acquis par rapport au réseau de distribution. Actuellement, seulement 26 % du réseau de distribution appartient à des entreprises canadiennes alors que la loi prescrit que l'ensemble devrait être canadien.

• (1035)

L'hon. Sarmite Bulte: Comme la distribution me préoccupe beaucoup, je n'ai aucun inconvénient à aborder ce dossier.

Mme Bev Oda: Ce n'est pas une question de concurrence mais de propriété. Quel rôle le Bureau de la concurrence joue-t-il à l'égard de la propriété?

M. David Black (consultant, témoigne à titre personnel): Depuis toujours, le contrôle du système de distribution constitue l'une des critiques formulées à propos du manque d'accès aux films canadiens.

Mme Bev Oda: Je ne suis pas en désaccord, et je pense que nous sommes tous conscients de cette situation.

M. David Black: Le Bureau de la concurrence s'est penché sur la question et c'est uniquement pour cette raison que nous le suggérons. Les témoins disent toujours que l'accès aux films canadiens est l'un des problèmes. En théorie, le Bureau de la concurrence essaye de régler cette affaire; pour être vraiment au courant, il faudrait le demander à ses représentants.

L'hon. Sarmite Bulte: Je ne sais pas si on devrait y passer tout le temps prévu.

La présidente: C'est pourquoi j'avais pensé traiter des deux questions ensemble. Nous avons entendu le CRTC nous parler de son mandat de façon plus générale. Cette fois-ci, je crois que nous voulons nous attarder sur les décisions particulières prises par le conseil au sujet de la production cinématographique. Si nous demandons au Bureau de la concurrence de comparaître, c'est pour que les membres du comité se familiarisent avec le rôle qui lui revient à cet égard, le cas échéant. C'est réglé.

Lundi matin, nous avons pensé que la semaine du 21 serait tout à fait indiquée pour aller à Vancouver. Toutefois, les 21 et 22 sont consacrés à l'examen du budget supplémentaire à la Chambre. Je ne sais pas si votre leader ou votre whip à la Chambre va insister sur votre présence.

M. Gord Brown: Madame la présidente, nous allons chaque fois avoir des problèmes, si bien qu'il faut tout simplement le prévoir et passer à l'action.

La présidente: Dans notre planification, il faudrait essayer d'éviter les problèmes les plus évidents. Par conséquent, oublions ça pour Vancouver.

Normalement on pourrait avoir des séances les 23, 24 et 25, sauf que le 25, c'est Vendredi saint, si bien que ça ne va pas marcher.

M. Mario Silva: Deux jours ne suffisent-ils pas?

La présidente: À mon avis, nous avons besoin de plus de deux jours à Vancouver. J'aimerais tant aller à Vancouver cette semaine-là car je pourrais en profiter pour aller à San Diego rendre visite à mes petits-enfants à Pâques.

Mme Bev Oda: En d'autres termes, nous allons voyager Vendredi saint.

La présidente: Effectivement, pour revenir.

M. Mario Silva: Rester là-bas pour le congé de Pâques ne me cause aucun problème. Nous disons qu'il n'y aura pas assez de temps les 23 et 24, mais j'imagine que nous allons nous réunir dès le matin jusqu'à la fin de l'après-midi.

La présidente: S'il faut voter à la fin de la journée du 22, on ne pourra pas partir pour Vancouver sauf si on prend le vol de nuit et si, à peine arrivés, on se rend directement à nos séances; je ne crois pas que vous teniez à le faire.

Nous pourrions avoir des séances à Montréal ou Toronto le 23 et le 24.

M. Gord Brown: Madame la présidente, j'allais proposer d'aller à Toronto seulement. S'il le faut, on peut prendre l'avion tôt le matin, passer deux jours et revenir le 24.

La présidente: Jacques me dit que nous voulons également visiter les villes en question, et que si nous n'avons que deux jours à Toronto, on ne pourra que s'en tenir aux séances et peut-être pas aux visites.

•(1040)

L'hon. Sarmite Bulte: Il est toujours possible de retourner à Toronto, ce n'est pas loin.

La présidente: Effectivement, on peut y retourner un autre jour.

M. Gary Schellenberger: Nous pourrions aussi aller à Montréal —en fait dans la ville qui conviendrait le mieux.

M. Charlie Angus: Êtes-vous en train de dire qu'on ne peut pas passer trois jours à Toronto? Si on terminait jeudi soir, on pourrait revenir avant Vendredi saint.

L'hon. Sarmite Bulte: Nous n'aurions eu que deux jours.

La présidente: Nous n'avons pas les 21 et 22. Ce sont les jours où la Chambre traite du budget supplémentaire.

M. Charlie Angus: Deux jours ne suffisent pas pour Toronto.

La présidente: On pourrait y aller mardi soir et siéger mercredi et jeudi, un point c'est tout.

M. Charlie Angus: Le fait d'y retourner serait un gaspillage des fonds prévus pour les voyages. La place de l'industrie à Toronto est considérable et les attentes vont être beaucoup plus élevées dans cette ville qu'ailleurs à cause de la perte de milliers d'emplois. Je propose de passer trois jours dans cette ville, si nous y allons.

La présidente: Ce serait parfait si nous pouvons trouver trois jours consécutifs.

L'autre option bien sûr consiste à prévoir plus de témoins pour cette semaine. Peut-être pouvons-nous prévoir l'examen du budget du ministère cette semaine-là, pour nous en débarrasser. Ensuite, nous pourrions prévoir Vancouver pour la semaine du 5 au 8.

L'hon. Sarmite Bulte: Partirions-nous le mardi soir?

La présidente: Cela dépend parce qu'on ne sait pas encore s'il faut prévoir un jour supplémentaire pour, par exemple, une autre ville de l'Ouest.

L'hon. Sarmite Bulte: Madame la présidente, la cérémonie des Junos a lieu à Winnipeg le 3, si bien que nous pourrions nous y rendre et rester à Winnipeg. C'est une suggestion.

M. Gord Brown: Je le propose, cela me convient.

L'hon. Sarmite Bulte: Nous pourrions alors faire deux choses à la fois.

M. Charlie Angus: Parlez-vous du 3 mai?

L'hon. Sarmite Bulte: La cérémonie des Junos a lieu le 3 mai. Si nous voulons y aller, nous devons le faire savoir aux producteurs pour avoir des billets.

La présidente: Est-ce le 3 mai?

L'hon. Sarmite Bulte: Non. La cérémonie des Junos a lieu le 3 avril, mais habituellement des activités connexes sont prévues les fins de semaine. Par conséquent, si vous voulez des billets, nous ferions mieux d'en informer les producteurs.

La présidente: La question est de savoir si tout le monde veut voyager le samedi pour être à Winnipeg le dimanche.

L'hon. Sarmite Bulte: On pourrait voyager quand on le souhaite. Si on veut s'y rendre plus tôt, c'est toujours possible.

La présidente: Oui.

L'hon. Sarmite Bulte: Par contre, si Winnipeg veut se trouver sur la liste, nous pourrions...

La présidente: Pouvons-nous savoir si les provinces des Prairies semblent intéressées à comparaître?

L'hon. Sarmite Bulte: D'après M. Angus, elles le souhaitent.

[Français]

Le greffier: Il y a eu quelques annulations, mais il nous reste quand même cinq groupes à Winnipeg, quatre groupes à Calgary et deux groupes à Regina. Si le comité va à Winnipeg, les gens de Calgary et de Regina pourront être entendus à Winnipeg.

[Traduction]

La présidente: Madame Oda.

Mme Bev Oda: Je ne sais pas si ce que je vais dire frôle le sacrilège, mais pourrait-on répartir les membres du comité en plusieurs groupes afin de pouvoir s'occuper des régions moins importantes? Deux ou trois députés pourraient aller à Regina; deux ou trois à Calgary; deux, trois ou quatre... avant de se retrouver à Vancouver. J'imagine qu'il s'agit de réunir de l'information et de poser des questions. Le fait que 12 personnes se rendent dans chacune de ces... Si l'on veut entendre autant de gens et se rendre dans autant d'endroits, je ne sais pas si...

L'hon. Sarmite Bulte: Nous avons effectivement procédé de la sorte lorsque nous avons travaillé sur la politique culturelle. La moitié des membres se sont rendus dans l'Est, l'autre moitié dans l'Ouest et il s'agissait de deux séries de séances de comité. Cela c'est donc déjà fait.

La présidente: Si seulement deux membres se rendent à Regina, il est moins cher... Disons que nous allons tenir des audiences pendant la journée à Winnipeg et faire quelques visites; il serait moins cher que les délégués prévus pour Regina se rendent à Winnipeg et que les quatre de Calgary se rendent à Vancouver. Nous allons de nouveau nous pencher sur la question.

Pourrais-je demander à chacun de vous de s'informer auprès de son whip? Il est possible que cette semaine soit consacrée au projet de loi d'exécution du budget. Je suis désolée, mais vous savez... En pareil cas, il faudrait peut-être reporter le tout à la dernière semaine d'avril et aller à Toronto ou Montréal.

Nous n'avons pas prévu de témoins le 5 ou le 7 au cas où nous voyagerions cette semaine. Peut-être ne pouvons-nous faire d'autres prévisions pour l'instant.

Donnez-moi un peu de souplesse. Si l'on s'aperçoit en fait que le vote sur le projet de loi d'exécution du budget va se passer cette semaine, je suis sûre que vos whips vont vous dire que vous ne pouvez pas partir et le nôtre également probablement. On supprimerait alors Vancouver et on tiendrait des audiences plus près d'ici cette semaine-là.

Oui, Gord.

•(1045)

M. Gord Brown: Madame la présidente, sur quoi nous sommes-nous mis d'accord, le cas échéant?

La présidente: Nous nous sommes mis d'accord sur les témoins des prochaines semaines ainsi que sur les périodes où nous n'allons pas voyager.

M. Gord Brown: Nous n'allons donc nulle part la semaine du 21 mars, n'est-ce pas?

La présidente: Nous n'allons nulle part la semaine du 21 mars.

M. Gord Brown: Allons-nous essayer d'aller à Winnipeg vers le 4 avril? Est-ce convenu?

La présidente: C'est convenu à moins que nos whips ne s'emballent à cause du projet de loi d'exécution du budget.

M. Gord Brown: Nous pourrions le savoir jeudi.

La présidente: Oui.

M. Gord Brown: Merci.

La présidente: Il est question d'un autre groupe de témoins. Un peu plus tôt, on a parlé des universitaires, ceux qui enseignent dans nos collèges et universités et qui passent beaucoup de temps sur cette question; il se peut qu'ils aient une vision un peu plus futuriste et connaissent un peu mieux la situation mondiale. Vaut-il la peine de réunir un groupe de telles personnes? Oui? Bon.

Deuxièmement, voulons-nous nous pencher sur la technologie? Nous avons parlé des films qui peuvent être transmis dans les collectivités par la télévision. Franchement, ils vont être transmis par ordinateur. Dans le cadre d'un projet pilote à Geraldton, dans le Nord de l'Ontario, Nortel a prévu deux petites boîtes qui permettent l'accès sans fil à l'Internet pour toute cette collectivité. Ce sont des expériences de ce genre qui déterminent la façon dont les Canadiens peuvent avoir accès à du contenu canadien.

L'hon. Sarmite Bulte: Si on aborde le problème de la technologie, il faudra examiner le droit d'auteur, car les représentants du cinéma veulent que nous nous penchions sur certains points soulevés dans le cadre des questions à long terme. On ne peut donc pas examiner la technologie sans se pencher sur ce point. Je ne me rappelle pas de quel problème particulier en matière de droit d'auteur il s'agit, mais c'est à plus long terme.

Madame la présidente, je vais devoir partir, car je dois prononcer une allocution, mais nous sommes saisis de ces motions. Veuillez m'excuser, mais peut-être pourrions-nous nous en occuper maintenant.

La présidente: Certainement, nous voulons traiter de la motion de Scott et déposer celle de Mme Oda.

Monsieur Simms.

M. Charlie Angus: Madame la présidente, j'invoque le Règlement. Lorsque vous demandez si nous allons nous attarder sur la technologie, je suis sûr que la période des diligences était extraordinaire, mais nous en étions aux voitures; je ne veux pas que l'on se penche sur les nouvelles de jadis. La technologie est ce qui compte et si on n'en est pas à la pointe, tout ce que nous faisons va simplement...

La présidente: Oui et je pense qu'il faut dire clairement que nous n'allons pas nous pencher sur..., mais si nous voulons que notre étude soit tournée vers l'avenir, il me semble alors stupide de ne pas examiner la façon dont l'industrie va changer grâce à la technologie.

M. Charlie Angus: Elle va changer considérablement comme il en a été fait mention à plusieurs reprises.

La présidente: Soyons très clairs : nous n'allons pas traiter des questions de droits d'auteur pour l'instant.

Bev.

•(1050)

Mme Bev Oda: Je dirais qu'en plus de Nortel, il y a les systèmes de distribution.

La présidente: On ne propose pas Nortel. Nous allons dresser une liste de témoins.

Mme Bev Oda: Ensuite, nous interrogerons Bell Canada, les câblodistributeurs, les satellites, etc. Il s'agit du recours aux systèmes de distribution à large bande.

La présidente: Allez-y, monsieur Simms.

M. Scott Simms: D'accord, je propose que le comité fasse rapport à la Chambre des communes au sujet du rapport de la Vérificatrice générale demandant que Patrimoine canadien fasse rapport au Comité sur le développement d'une stratégie et d'un plan d'action, incluant un échéancier, en réponse aux recommandations de la Vérificatrice générale sur la protection des biens culturels et que ce rapport contienne également les résultats des consultations avec les autres ministères et agences.

[Français]

Ma motion sera disponible en français bientôt; je m'excuse pour le moment.

M. Marc Lemay: On l'a. Pas de problème.

[Traduction]

La présidente: D'accord, peut-on lancer le débat?

L'hon. Sarmite Bulte: Madame la présidente, j'ai un amendement favorable, qui a été distribué.

[Français]

M. Marc Lemay: Avez-vous la motion? Voulez-vous me la montrer?

M. Maka Kotto: C'est un peu lourd comme langage.

[Traduction]

L'hon. Sarmite Bulte: Pour plus de clarté, j'ai précisé « rapport de la Vérificatrice générale demandant que Patrimoine canadien, Environnement Canada et le Conseil du Trésor fassent rapport au Comité », car ce sont les trois ministères dont il est fait mention dans le rapport de la vérificatrice générale. Je renvoie donc à son rapport.

Ce qui m'inquiète, c'est que notre approche ne soit trop vaste et que l'on ne se concentre pas sur son rapport. Il s'agit de traiter des questions dont elle traite dans son rapport—les ministères.

M. Scott Simms: Peut-on en débattre?

La présidente: Certainement.

M. Scott Simms: D'accord. J'aimerais connaître l'avis des autres, le vôtre peut-être par exemple, à ce sujet.

La présidente: À mon avis, dans son rapport, la vérificatrice générale souligne qu'une stratégie gouvernementale s'impose et que le problème, c'est l'éparpillement dans de nombreux ministères—et je le souligne, car il ne s'agit pas uniquement de ces trois ministères.

Je crois, certainement en ma qualité de présidente du comité—et peut-être que les membres du comité sont du même avis, je ne sais pas—que Patrimoine canadien est chargé de la politique culturelle dans notre pays, et s'il est prévu une stratégie à l'échelle du gouvernement, Patrimoine canadien devrait en être chargé. Le sujet abordé dans le rapport de la vérificatrice générale, c'est justement cet éparpillement observé entre divers ministères et la nécessité d'une seule stratégie centrale. À mon avis, tout partage de responsabilité équivaut à une absence de responsabilité.

C'est mon avis.

L'hon. Sarmite Bulte: Si vous permettez, pour être précis quant à la portée du rapport de la vérificatrice générale, il faut dire qu'il traite de Patrimoine canadien, Environnement Canada et du Conseil du Trésor. Il englobe également les résultats de consultations auprès d'autres ministères et agences. C'est la raison pour laquelle j'ai essayé d'en préciser la portée, pour que nous ayons un cadre de référence et que nous ne partions pas sur une tangente.

Si M. Simms n'est pas prêt à accueillir l'amendement, je voterai contre sa motion.

La présidente: Monsieur Angus.

M. Charlie Angus: Je partage votre avis. Je n'aimerais pas trop d'élargissement et d'ailleurs, nous n'allons pas vraiment obtenir de réponse. Patrimoine canadien est notre ministère porte-étendard; il doit présenter un plan d'action. S'il est tenu d'entamer des discussions avec d'autres ministères, qu'il s'en occupe, mais nous en avons vraiment besoin. À mon avis, la motion, telle quelle, est directe, simple et ne pose pas de problème.

La présidente: D'accord, le comité est saisi d'un amendement. Y a-t-il d'autres discussions à ce sujet?

(L'amendement est adopté.)

La présidente: Nous avons donc modifié la motion comme suit : « Patrimoine canadien, Environnement Canada et le Conseil du Trésor ».

(La motion, telle que modifiée, est adoptée.)

La présidente: Madame Oda a déposé une motion.

● (1055)

Mme Bev Oda: Je ne sais pas si elle a été distribuée à tout le monde; j'en ai remis des exemplaires au greffier.

La présidente: Elle n'est pas traduite.

Mme Bev Oda: Je le sais, mais je viens de vous remettre tout un jeu de feuilles.

La présidente: Nous avons toutefois convenu, dans le cadre des règles de notre comité, de ne distribuer les documents que s'ils sont dans les deux langues officielles. Pourriez-vous simplement dire ce que renferme votre motion que vous déposez? Elle dépose officiellement cette motion aujourd'hui.

Mme Bev Oda: D'accord. Eh bien, comme je l'ai déjà dit, je voulais essentiellement qu'il y ait un débat et que je puisse la déposer. Peu importe que je le fasse aujourd'hui ou jeudi, à cause du processus.

Essentiellement, je pense que ce sont les services francophones qui sont une source de préoccupation, surtout dans les médias—la radio et la télévision. Ce qui arrive dans les médias au Québec a des répercussions sur les collectivités francophones hors Québec. Un examen général nous permettra de prendre conscience de ces changements et de leur impact.

En plus, se pose la question de la couverture des Jeux olympiques qui doit être complète et complémentaire, ou égale; maintenant que nous savons qui va être chargé de cette couverture, nous devons faire en sorte que la collectivité francophone—pas seulement au Québec mais aussi hors Québec—bénéficie d'une couverture et d'un service complets.

Il s'agissait de demander à la ministre une évaluation—ses observations, ses réactions ou ses préoccupations, le cas échéant—et si elle a prévu, dans le cadre des mesures prises, de s'assurer que les collectivités francophones, où qu'elles se trouvent, reçoivent le service auquel elles ont droit.

La présidente: Je pense que nous pouvons consacrer une ou deux minutes au débat. Un autre comité doit-il occuper la salle? Oui.

L'hon. Sarmite Bulte: Nous pouvons en débattre la prochaine fois.

M. Gary Schellenberger: J'ai une seule question, si vous permettez. Serait-il possible, à un moment donné, d'avoir un représentant de Sports Canada ou même encore le ministre des Sports?

J'ai un gros problème au sujet du softball. Ce sport a été annulé. Vous avez peut-être entendu la question que j'ai posée l'autre jour à la Chambre et à laquelle je n'ai pas obtenu de réponse. Les équipes masculines de softball ont été rayées des prochains Jeux du Canada. C'est à mon avis contreproductif et j'aimerais avoir une explication. Il s'agit simplement d'un tournoi de softball et c'est ce qui se joue chaque fin de semaine dans notre pays. Nous dépensons des millions de dollars dans le domaine des sports pour voir un skieur dévaler une pente et tomber, ou quelque chose du genre, mais quand on parle de Sport Participation Canada, c'est à mon avis une véritable injustice.

S'il s'agissait des Jeux olympiques et que le softball était supprimé, pas de problème, c'est tout à fait différent. Par contre, au Canada, la balle rapide comme la balle lente revêtent beaucoup d'importance.

La présidente: Puis-je m'engager, pour commencer, à vous faire rencontrer le ministre?

M. Gary Schellenberger: Je vais voir Stephen aujourd'hui, si...

La présidente: D'accord, tenez-moi au courant. Merci.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.